

Projet de participation de la Ville de Besançon à un programme européen INTERREG IV «REVE D'AVENIR»

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

I - De REVE Jura-Léman à REVE d'Avenir : contexte

Le programme REVE Jura-Léman, dont faisait partie la Ville de Besançon, soutenu par INTERREG IIIA, l'ADEME, SuisseEnergie pour les communes et les cantons de Genève, du Valais et de Vaud et qui s'est déroulé de 2005 à 2008 constitue une véritable réussite : 16 collectivités françaises et suisses du projet se sont engagées dans des politiques énergétiques locales durables ambitieuses. Aujourd'hui, c'est l'ensemble de la société civile qui doit être mobilisée afin de freiner l'aggravation du changement climatique et une vulnérabilité énergétique accrue des territoires.

Conscient de ces enjeux, les partenaires de REVE Jura-Léman, dont la Ville de Besançon, ont clairement exprimé leur souhait de donner une suite à ce programme et d'élargir le cercle des partenaires aux acteurs du territoire et aux élus porteurs d'une vision et d'une volonté de changement.

C'est pourquoi l'objectif de REVE d'Avenir est d'engager une vingtaine d'autorités locales franco-suisses dans la Convention des Maires et de leur permettre d'atteindre avec succès, voire dépasser, les objectifs européens.

Ces territoires doivent devenir des territoires d'excellence et démontrer que l'atteinte de ces objectifs au niveau territorial est non seulement possible, mais source d'une réelle dynamique sociale et économique qui devra participer à la compétitivité de leur territoire.

REVE d'Avenir formerait une application collective de la Convention des Maires, qui plus est, sur un territoire transfrontalier.

II - Programme d'actions

L'objectif du programme est de développer des territoires-laboratoires «grandeur nature» en mobilisant les acteurs du territoire pour atteindre, voire dépasser, les objectifs de l'Union Européenne.

Cela se traduit par 4 types d'actions, individuelles et collectives, toutes axées sur l'innovation, qu'elle soit scientifique, méthodologique ou organisationnelle :

1 - S'engager dans la Convention des Maires

Le Conseil Municipal l'a décidé par délibération du 15 janvier 2009.

2 - Développer une centrale de NegaWatts

Chaque collectivité du projet devra s'engager dans l'élaboration expérimentale d'une centrale de NegaWatts au niveau de son territoire :

- pour quantifier et spatialiser les économies d'énergie à l'échelle d'un territoire
- pour mobiliser et entraîner les acteurs du territoire afin d'atteindre les objectifs de l'Union Européenne.

Le travail de conception et d'élaboration de la centrale de NegaWatts sera mené par une équipe académique animée par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne avec le laboratoire THÉMA de l'Université de Franche-Comté et d'autres partenaires.

Il visera à :

- imaginer un système ouvert et simple, que chaque acteur du territoire engagé devrait compléter avec ses propres données (cela devrait faire partie de l'engagement initial des acteurs du territoire qui adhèrent au programme de politique énergie-climat de la collectivité)
- s'appuyer sur le Club NegaWatts composé des collectivités pilotes utilisatrices de la centrale de NegaWatts
- associer les réflexions d'IMAGINE (IMAGINE est une initiative à long terme d'Energie Cités qui vise à mieux préparer les villes à l'avenir énergétique de leurs territoires) dans l'élaboration du concept
- développer à partir des SIG (Système d'Information Géographique) des collectivités un outil permettant de spatialiser et quantifier les économies d'énergies réalisées par les acteurs du territoire, les communiquer et les partager.

Le travail de mobilisation des acteurs du territoire passe par la mise en oeuvre d'initiatives de communication originales autour du concept de NegaWatts. Ces actions pourront être conçues par plusieurs collectivités avec l'assistance de spécialistes de la communication, puis diffusées dans les autres collectivités du réseau REVE d'Avenir, afin de mutualiser les outils et de bénéficier des retours d'expériences des collectivités pionnières.

3 - Constituer des Pôles d'intérêt et tester l'efficacité des stratégies

Afin de multiplier et tester des expériences innovantes différentes, démultiplier les acteurs de la collectivité, partager les savoir-faire et organiser les échanges entre les métiers et les acteurs, il est proposé d'organiser des pôles d'intérêt. Ces pôles d'intérêt permettront aux collectivités de tester différentes stratégies dont l'efficacité sera testée ; un benchmark des solutions pourra être fait de façon à proposer aux collectivités les actions les plus efficaces.

Une collectivité pourra participer à un ou plusieurs pôles en désignant des personnes différentes sachant que :

- un pôle d'intérêt devrait réunir au moins 5 collectivités
- chaque collectivité impliquée dans un pôle devra réaliser sur son territoire un projet concret sur le sujet.
- un cadre commun de fonctionnement des pôles (x réunions par an, study tour, comptes rendus et session communes, etc.) sera défini.

Le choix des thèmes des pôles pourrait se faire lors de la première phase du projet. Une attention particulière devra être donnée aux responsables des villes impliquées, afin d'avoir une représentation des différents services / compétences impliqués.

Thèmes possibles :

- Développer des quartiers durables
- Les problématiques spécifiques liées aux stations touristiques de montagne

- Forum des acteurs locaux du territoire
- Mutualiser les tableaux de bord de suivi des politiques énergétiques des collectivités
- Elaborer un programme de politique énergie-climat territorial ambitieux
- Bâtiment-Construction, etc.

4 - Renforcer les liens avec le niveau européen

L'expérience de REVE Jura-Léman montre que les échanges d'expériences au niveau européen sont un élément fort de légitimité du projet. Cela sera d'autant plus le cas dans REVE d'Avenir avec la dimension européenne de la Convention de Maires : plusieurs rencontres et échanges d'expériences sont prévus notamment dans le cadre de la Convention des Maires pour renforcer les liens avec le niveau européen.

III - Partenaires du projet REVE d'Avenir

Une vingtaine de collectivités locales françaises et suisses devraient s'engager à signer la Convention des Maires.

Côté français

- Energie-Cités, porteur du projet.
- Les collectivités locales REVE pressenties en priorité, dont la Ville de Besançon et le Grand Besançon.
- D'autres collectivités volontaires situées dans la zone d'éligibilité, par exemple l'agglomération de Mulhouse, le Grand Lyon, la communauté de communes du bassin lédonien...
- La Région Franche-Comté notamment en tant que partenaire de la campagne IMAGINE
- Le Département du Doubs en tant que partenaire de la campagne IMAGINE
- D'autres collectivités : autres conseils régionaux et région Rhône-Alpes
- L'ADEME : délégations régionales Franche-Comté et Rhône-Alpes.
- Partenaires volontaires des sphères de la recherche (Université de Franche-Comté, Laboratoire Théma), du monde associatif ou professionnel.
- Autres

Côté suisse

- Le CREM restant porteur du projet pour la Suisse
- OFEN
- Bio-Eco pour *SuisseEnergie pour les communes*
- Les Cités de l'énergie du projet REVE Jura-Léman pressenties en priorité

- D'autres Cités de l'énergie volontaires situées dans la zone d'éligibilité, par exemple Genève, Vevey ; Crans-Montana ; Onex
- Les cantons de Vaud, Valais, Genève, Jura sont presentis
- Partenaires volontaires des sphères de la recherche (EPFL), du monde associatif ou professionnel
- Autres.

IV - Cadre et organisation

Le cadre du projet INTERREG IVA France-Suisse 2007-2013 :

L'analyse des termes de référence du Programme opérationnel de coopération territoriale INTERREG IVA France-Suisse 2007-2013 montre la volonté d'aller vers des projets plus structurants et durables pour les acteurs du territoire. Dans ce cadre, la problématique du futur projet REVE d'Avenir répond principalement à l'objectif spécifique «Favoriser l'aménagement et le développement durable des territoires en veillant à une meilleure gestion de la mobilité et de l'environnement» (axe 2).

Dates clés

Durée du projet : 36 mois.

Programme 2009

- Janvier à mars : montage du projet et établissement des partenariats, dépôt du dossier le 13 mars
- Mi-juin : Comité de programmation INTERREG
- Septembre début des activités du programme REVE d'Avenir

V - L'engagement de la Ville de Besançon pour bénéficier de REVE d'Avenir

De par sa vocation structurante au niveau des territoires urbains, le projet REVE d'Avenir doit être fortement soutenu politiquement par les élus des collectivités territoriales qui seront amenés à signer la Convention des Maires.

En outre il est essentiel que les collectivités soient conscientes que l'engagement des personnels techniques de l'administration est également demandé.

Pour la Ville de Besançon, le temps nécessaire à la réalisation du programme REVE d'Avenir est estimé à 120 jours pour sa durée.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la participation de la Ville à un programme INTERREG IV REVE D'AVENIR dans les conditions sus-précisées et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document éventuel à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter cette proposition.

Récépissé préfectoral du 6 avril 2009.